Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =

Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni

popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 42 (1952)

Artikel: À propos des "Schurtendiebe"

Autor: Tagini, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005653

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

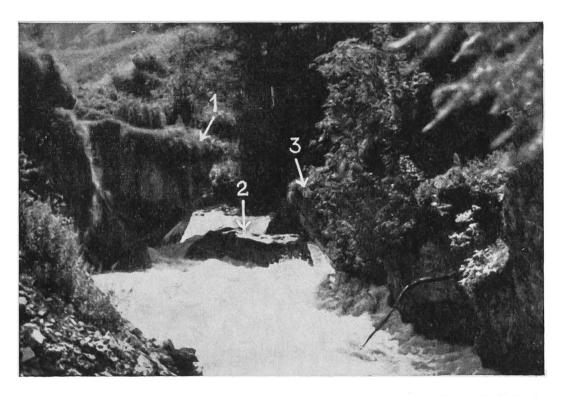
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



La Lonza à Blatten

Photo J. Tagini, Genève

A propos des «Schurtendiebe» par *Jacques Tagini*, Genève

Dans son ouvrage intitulé «Schweizer Masken»¹, M. Karl Meuli rappelle l'ancienne légende du Lötschenthal selon laquelle, au 15^{me} siècle, une bande de brigands – les «Schurtendiebe» – semait l'épouvante parmi les gens de la vallée. Revêtus de déguisements, la face recouverte de masques effrayants, agitant bruyamment des sonnailles, ces malandrins faisaient irruption dans les hameaux et les villages, y volaient grains et autres réserves précieuses, puis s'enfuyaient vers leur repaire, «im Dietrich», dans les forêts du versant sud de la vallée, en face de Wiler.

Curieux pilleurs, à vrai dire, que ces «Schurtendiebe» qui arrivaient sur le théâtre de leurs exploits précédés par le bruit continu de leur carillon! Comme l'écrit M. K. Meuli, par maints de ses caractères, cette bande fait songer bien plus à une société de garçons qu'à une association de voleurs. C'est ainsi que celui qui désirait être admis dans les rangs des «Schurtendiebe» devait prouver sa valeur physique: il lui fallait se montrer capable

¹ «Schweizer Masken und Maskenbräuche», Zurich 1943, pages 13 et 14. Voir aussi: «Über einige archaistische Gerätschaften und Gebräuche im Kanton Wallis und ihre prähistorischen und ethnographischen Parallelen» par L. Rütimeyer (Archives 20, p. 369–370) et «Bettelumzüge im Totenkultus, Opferritual und Volksbrauch» par M. K. Meuli (Archives 28, p. 27).

de sauter par-dessus la tumultueuse Lonza, avec une charge de cinquante kilos sur les épaules. Celui qui échouait dans cette entreprise était écarté impitoyablement.

A Blatten, on montre, de nos jours encore, l'endroit où se déroulait cette épreuve. Il est situé à proximité de l'entrée du village, lorsqu'on monte de Kippel vers une sorte de défilé étroit dans lequel la Lonza se précipite en gros remous (voir cliché).

A ce que m'a conté récemment le guide Kilian Ritler, de Blatten, le candidat s'élançait du haut du rocher de la rive droite de la Lonza pour arriver sur la grosse pierre reposant au milieu du torrent et, de là, sautait d'un bond sur la rive gauche, sur le roc qui surplombe². A chaque fois, la dénivellation est de 2 à 2,50 mètres approximativement.

² Ces trois points sont indiqués sur le cliché par les chiffres 1, 2, 3 (Nd. l. R.).

Chez nos amis jurassiens

Nos lecteurs seront heureux d'apprendre que le 15 septembre 1952 s'est constituée définitivement, à Bienne la commission du folklore musical jurassien. Elle a appelé a sa présidence M. Jules Surdez, un excellent collaborateur de notre revue de folklore et sans doute l'un des connaisseurs les plus avertis des richesses folkloriques de son Jura. M. le professeur Geering, membre de la commission était présent. On sait que M. Geering, professeur de musicologie a l'Université de Berne, est également directeur des Archives suisses de la chanson populaire. Avec son collègue M. Estreicher, privat-docent de musicologie à l'Université de Neuchâtel, il va incessament se mettre en campagne.

Nous félicitons M. Dr Marius Fallet, membre du Conseil de notre Société, d'avoir conduit à bon terme cette entreprise, et souhaitons d'ores et déjà à la commission de folklore musical jurassien une belle et féconde activité.

Le folklore musical jurassien va donc être exploré d'une manière conforme aux données les plus recentes de la science folklorique. Cette initiative ne peut que réjouir tous les amis de nos traditions populaires. Puisse-t-elle trouver des imitateurs! Il y a tant à faire encore chez nous pour explorer nos trésors.

La rédaction.